

RCS : NANTES
Code greffe : 4401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1966 B 00130
Numéro SIREN : 582 145 470
Nom ou dénomination : APLIX

Ce dépôt a été enregistré le 11/08/2020 sous le numéro de dépôt 11476

BILAN ACTIF



	31 décembre 2019			31 décembre 2018
	Montant Brut	Amort/Prov	Montant net	Montant net
Concessions, brevets et droits simil.	3 202 691	2 899 258	303 433	762
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	1 750 052	1 620 340	129 712	625 624
Immobilisations incorporelles	4 952 743	4 519 598	433 145	626 387
Terrains et Constructions	11 206 613	7 736 849	3 469 763	3 042 543
Installations techniques	55 312 073	49 237 332	6 074 740	6 703 258
Autres immo. corporelles	25 484 286	1 129 862	24 354 425	6 825 818
Immobilisations corporelles	92 002 971	58 104 043	33 898 928	16 571 619
Titres de participation	21 770 425		21 770 425	20 750 399
Créances rattachées à des participat.				
Autres immo. financières	16 884		16 884	126 194
Immobilisations financières	21 787 310		21 787 310	20 876 593
ACTIF IMMOBILISE	118 743 024	62 623 641	56 119 383	38 074 598
Matières premières	6 806 840	163 378	6 643 462	6 159 658
Produits intermédiaires et finis	10 253 804	219 997	10 033 806	7 888 911
Stocks	17 060 644	383 375	16 677 268	14 048 569
Clients et comptes rattachés	10 370 034	17 134	10 352 901	11 347 746
Autres créances	6 749 081		6 749 081	6 548 299
Créances	17 119 116	17 134	17 101 982	17 896 045
Trésorerie	954 687		954 687	1 113 405
ACTIF CIRCULANT	35 134 447	400 509	34 733 938	33 058 019
Charges constatées d'avance	441 247		441 247	388 533
Autres comptes de régularisation	320 667		320 667	240 096
Comptes de REGUL.	761 915		761 915	628 629
TOTAL ACTIF	154 639 385	63 024 150	91 615 235	71 761 246

BILAN PASSIF

	31 déc 2019	31 déc 2018
Capital	2 162 688	2 162 688
Réserve légale	216 269	216 269
Autres réserves	4 602 533	4 602 533
Primes d'émission	3 765 267	3 765 267
Report à nouveau	12 177 518	13 078 941
Résultat de l'exercice	6 456 117	6 098 581
Provisions réglementées	6 928 573	6 491 154
CAPITAUX PROPRES	36 308 965	36 415 433
Provision pour risques & charges	1 741 518	1 816 834
PROVISIONS	1 741 518	1 816 834
Dettes financières	34 931 764	17 596 431
Fournisseurs	11 473 101	9 393 337
Autres dettes	6 784 519	6 193 694
DETTES	53 189 384	33 183 463
Produits constatés d'avance		
Ecart de conversion passif	375 368	345 517
Comptes de REGUL.	375 368	345 517
TOTAL PASSIF	91 615 235	71 761 246

COMPTES DE RESULTAT I

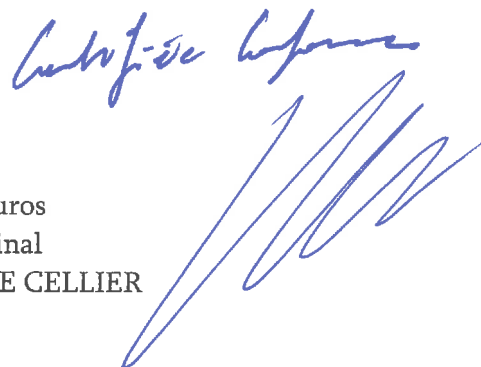
	31-déc.-19	31-déc.-18
Chiffre d'affaires	83 123 219	83 662 924
Production stockée	1 894 941	-514 431
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	74 902	13 551
Reprises amort. et prov. d'exploitation	1 675 337	1 541 897
Autres produits d'exploitation	1 079 981	1 037 986
PRODUITS D'EXPLOITATION	87 848 381	85 741 928
Achats de mat. premières et autres approv.	45 909 423	44 444 327
Variation stocks mat.prem. & autres approv.	-651 707	-753 230
Autres charges externes	16 270 039	15 842 044
Impôts et taxes	1 252 232	1 556 925
Frais de personnel	21 076 533	21 194 627
Dotations aux amort. et prov. d'exploit.	3 480 430	3 467 073
Autres charges d'exploitation	342 870	365 208
CHARGES D'EXPLOITATION	87 679 820	86 116 975
RESULTAT D'EXPLOITATION	168 561	-375 047
Produits de participations	7 089 360	6 747 113
Intérêts et charges assimilés		
Gains de change	60 521	248 638
Reprises sur prov. et amort. financiers	240 096	204 123
Autres produits financiers	318 020	458 028
PRODUITS FINANCIERS	7 707 997	7 657 902
Dotations aux prov. & amort. financiers	273 040	240 096
Intérêts et charges assimilés	547 932	460 087
Pertes de change	47 296	136 718
Autres charges financières		
CHARGES FINANCIERES	868 267	836 902
RESULTAT FINANCIER	6 839 730	6 821 000
RESULTAT COURANT	7 008 291	6 445 953

COMPTE DE RESULTAT II

	31-déc.-19	31-déc.-18
RESULTAT COURANT	7 008 291	6 445 953
Produits exceptionnels s/opérat. de gestion / Autres produits	1 146	
Produits exceptionnels s/opérat. de capital	4 850	29 995
Reprises de provisions exceptionnelles	72 037	414 495
PRODUITS EXCEPTIONNELS	78 034	444 490
Charges exceptionnelles sur op. de gestion / Autres charges	210 182	133 003
Charges exceptionnelles s/opérations de capital	5 359	447
Dotations aux provisions exceptionnelles	560 738	699 713
CHARGES EXCEPTIONNELLES	776 278	833 164
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-698 244	-388 674
Participation des salariés	71 697	179 544
Impôts sur les bénéfices	-217 767	-220 846
Impôts différés sociaux		
RESULTAT	6 456 117	6 098 581

APLIX

Société anonyme au capital de 2.162.688 euros
divisé en 135 168 actions de 16 euros nominal
Siège social : ZA Les Relandières, RD 723, 44850 LE CELLIER
R.C.S. Nantes B 582 145 470



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU MERCREDI 10 JUIN 2020 à 11h00
Par Conférence Téléphonique

Extrait PROCES-VERBAL

En raison de l'épidémie de covid-19 et de l'impossibilité de se réunir physiquement au siège social, l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 Juin 2020 à 11h00 s'est tenue par conférence téléphonique, conformément aux dispositions prévues par l'ordonnance 2020-321 du 25 Mars 2020, portant adaptation des règles de réunion et délibération des assemblées. Les actionnaires de la Société ont été convoqués par lettre individuelle le 04 Mai 2020.

L'Assemblée est présidée par Mme Sandrine PELLETIER en sa qualité de Président Directeur Général.
[...]

Mme le Président Directeur Général donne la parole aux actionnaires.
Les actionnaires n'ayant plus rien à ajouter, M. le Président indique qu'il n'y a pas eu de questions posées par les actionnaires au Conseil d'Administration.

Puis, Mme le Président Directeur Général met successivement aux voix les résolutions suivantes après lecture :

Première résolution

Après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et des rapports des Commissaires aux comptes sur l'exercice 2019 clos le 31 décembre 2019, l'Assemblée Générale approuve les comptes sociaux de l'exercice écoulé faisant apparaître un résultat bénéficiaire de 6.456.117 Euros.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale approuve la répartition des résultats telle qu'elle lui a été proposée par le Conseil d'Administration. Dans le cadre de la crise sanitaire évolutive du Covid-19 et de ses conséquences financières, le résultat est affecté au report à nouveau :

Report à nouveau antérieur	12.177.517,63 €
Résultat net de l'exercice	6.456.116,62 €
	=====
Soit un report à nouveau de	18.633.634,25 €
	=====

La Réserve Légale étant dotée du dixième du capital social, aucune affectation n'est à faire.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

Troisième résolution

Au titre des trois derniers exercices, il a été versé les dividendes suivants :

Exercice	Dividende versé	
	Actions A	Actions B
2016	28.0141	30.8491
2017	61.2320	64.0670
2018	51,6144	54,4494

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial établi par les commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L 225-38 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales, prend acte des conclusions de ce rapport.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat du cabinet Groupe Y Nantes Atlantique, en qualité de Commissaires aux Comptes titulaire, pour une durée de six exercices soit jusqu'à l'assemblée générale clôturant les comptes 2025.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité

[...]

Septième résolution

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour :

- effectuer tous dépôts, formalités et publications partout où besoin sera,
- signer toutes pièces et déclarations, tous états et généralement faire le nécessaire.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

[...]

Antoine Goussier


APLIX

Société par actions simplifiée

ZA Les Relandières
44850 le Cellier

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

Groupe Y - Nantes Atlantique
3, chemin du Pressoir Chêne
44100 Nantes
S.A.S au capital de 424 350 €
352 657 993 RCS Nantes

Deloitte & Associés
6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex
S.A.S. au capital de 2 188 160 €
572 028 041 RCS Nanterre

Groupe Y - Nantes Atlantique
3, chemin du Pressoir Chêne
44100 Nantes
S.A.S au capital de 424 350 €
352 657 993 RCS Nantes

Deloitte & Associés
6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex
S.A.S. au capital de 2 188 160 €
572 028 041 RCS Nanterre

APLIX

Société Anonyme au capital de 2 162 688 euros
Siège social : ZA Les Relandières - 44850 le Cellier

RCS NANTES B 582 145 470

**Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2019**

A l'assemblée générale de la société APLIX,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société APLIX relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 8 avril 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues, notamment pour ce qui concerne les titres de participation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration arrêté le 8 avril 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêtés des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise du Conseil d'Administration, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Nantes et Saint-Herblain, le 11 mai 2020,

Les Commissaires aux Comptes,

GRUPE Y NANTES ATLANTIQUE



Jean-François MAREC,
Associé

DELOITTE & ASSOCIES



Eric PIOU,
Associé

BILAN ACTIF

	31 décembre 2019			31 décembre 2018
	Montant Brut	Amort/Prov	Montant net	Montant net
Concessions, brevets et droits simil.	3 202 691	2 899 258	303 433	762
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	1 750 052	1 620 340	129 712	625 624
Immobilisations incorporelles	4 952 743	4 519 598	433 145	626 387
Terrains et Constructions	11 206 613	7 736 849	3 469 763	3 042 543
Installations techniques	55 312 073	49 237 332	6 074 740	6 703 258
Autres immo. corporelles	25 484 286	1 129 862	24 354 425	6 825 818
Immobilisations corporelles	92 002 971	58 104 043	33 898 928	16 571 619
Titres de participation	21 770 425		21 770 425	20 750 399
Créances rattachées à des participat.				
Autres immo. financières	16 884		16 884	126 194
Immobilisations financières	21 787 310		21 787 310	20 876 593
ACTIF IMMOBILISE	118 743 024	62 623 641	56 119 383	38 074 598
Matières premières	6 806 840	163 378	6 643 462	6 159 658
Produits intermédiaires et finis	10 253 804	219 997	10 033 806	7 888 911
Stocks	17 060 644	383 375	16 677 268	14 048 569
Clients et comptes rattachés	10 370 034	17 134	10 352 901	11 347 746
Autres créances	6 749 081		6 749 081	6 548 299
Créances	17 119 116	17 134	17 101 982	17 896 045
Trésorerie	954 687		954 687	1 113 405
ACTIF CIRCULANT	35 134 447	400 509	34 733 938	33 058 019
Charges constatées d'avance	441 247		441 247	388 533
Autres comptes de régularisation	320 667		320 667	240 096
Comptes de REGUL.	761 915		761 915	628 629
TOTAL ACTIF	154 639 385	63 024 150	91 615 235	71 761 246

BILAN PASSIF

	31 déc 2019	31 déc 2018
Capital	2 162 688	2 162 688
Réserve légale	216 269	216 269
Autres réserves	4 602 533	4 602 533
Primes d'émission	3 765 267	3 765 267
Report à nouveau	12 177 518	13 078 941
Résultat de l'exercice	6 456 117	6 098 581
Provisions réglementées	6 928 573	6 491 154
CAPITAUX PROPRES	36 308 965	36 415 433
Provision pour risques & charges	1 741 518	1 816 834
PROVISIONS	1 741 518	1 816 834
Dettes financières	34 931 764	17 596 431
Fournisseurs	11 473 101	9 393 337
Autres dettes	6 784 519	6 193 694
DETTES	53 189 384	33 183 463
Produits constatés d'avance		
Ecart de conversion passif	375 368	345 517
Comptes de REGUL.	375 368	345 517
TOTAL PASSIF	91 615 235	71 761 246

COMPTES DE RESULTAT I

	31-déc.-19	31-déc.-18
Chiffre d'affaires	83 123 219	83 662 924
Production stockée	1 894 941	-514 431
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	74 902	13 551
Reprises amort. et prov. d'exploitation	1 675 337	1 541 897
Autres produits d'exploitation	1 079 981	1 037 986
PRODUITS D'EXPLOITATION	87 848 381	85 741 928
Achats de mat. premières et autres approv.	45 909 423	44 444 327
Variation stocks mat.prem. & autres approv.	-651 707	-753 230
Autres charges externes	16 270 039	15 842 044
Impôts et taxes	1 252 232	1 556 925
Frais de personnel	21 076 533	21 194 627
Dotations aux amort. et prov. d'exploit.	3 480 430	3 467 073
Autres charges d'exploitation	342 870	365 208
CHARGES D'EXPLOITATION	87 679 820	86 116 975
RESULTAT D'EXPLOITATION	168 561	-375 047
Produits de participations	7 089 360	6 747 113
Intérêts et charges assimilés		
Gains de change	60 521	248 638
Reprises sur prov. et amort. financiers	240 096	204 123
Autres produits financiers	318 020	458 028
PRODUITS FINANCIERS	7 707 997	7 657 902
Dotations aux prov. & amort. financiers	273 040	240 096
Intérêts et charges assimilés	547 932	460 087
Pertes de change	47 296	136 718
Autres charges financières		
CHARGES FINANCIERES	868 267	836 902
RESULTAT FINANCIER	6 839 730	6 821 000
RESULTAT COURANT	7 008 291	6 445 953

COMPTE DE RESULTAT II

	31-déc.-19	31-déc.-18
RESULTAT COURANT	7 008 291	6 445 953
Produits exceptionnels s/opérat. de gestion / Autres produits	1 146	
Produits exceptionnels s/opérat. de capital	4 850	29 995
Reprises de provisions exceptionnelles	72 037	414 495
PRODUITS EXCEPTIONNELS	78 034	444 490
Charges exceptionnelles sur op. de gestion / Autres charges	210 182	133 003
Charges exceptionnelles s/opérations de capital	5 359	447
Dotations aux provisions exceptionnelles	560 738	699 713
CHARGES EXCEPTIONNELLES	776 278	833 164
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-698 244	-388 674
Participation des salariés	71 697	179 544
Impôts sur les bénéfices	-217 767	-220 846
Impôts différés sociaux		
RESULTAT	6 456 117	6 098 581

APLIX SA

siège social : ZA Les Relandières RD723 44850 LE CELLIER

société anonyme au capital de 2 162 688 euros

RCS Nantes B 582 145 470

APLIX SA

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

AU 31-12-2019

Annexe des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2019 dont le total du bilan est de 91 615 235 Euros, et le résultat de l'exercice est un profit de 6 456 117 Euros. Ces comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 8 avril 2020.

Cette annexe est rédigée en Euros.

Les faits caractéristiques de l'exercice sont :

- 1) L'extension en-cours de l'usine du Cellier ajoutant environ 18000m² aux 30000m² existants,
- 2) Le lancement de projets de transformation digitale avec la migration de l'ERP et la mise en place d'un système de gestion numérique des stocks en 2020,
- 3) L'établissement d'un bilan carbone complet intégrant l'ensemble des émissions directes et indirectes de la chaîne de valeur des activités de l'entreprise comme l'achat des matières premières (scope 3).

I. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

*Continuité de l'exploitation

*Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre

*Indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement des comptes annuels.

Les comptes sociaux sont établis conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France selon les dispositions du plan comptable général (Règlement ANC no 2014-03 relatif au PCG, modifié par le règlement ANC no 2015-06 ainsi que par le règlement ANC no 2016-07).

1.1 Actifs immobilisés

A : Immobilisations incorporelles :

Les logiciels acquis depuis le 1^{er} Janvier 2017 donnent lieu à un amortissement économique sur la durée d'utilité de 3 ans.

Les brevets acquis à l'extérieur, sont activés et amortis sur la durée du privilège dont ils bénéficient, ou sur la durée effective d'utilisation si elle est plus brève.

B : Immobilisations corporelles :

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition

La société peut pratiquer fiscalement un mode d'amortissement dégressif chaque fois que cela est admis. Dans ce cas, l'amortissement économique des immobilisations suit le mode linéaire, en fonction de la durée de vie prévue, et la quote-part excédant l'amortissement linéaire est assimilée à un amortissement dérogatoire constaté en provision réglementée.

Depuis le 1^{er} Janvier 2005, application des dispositions des règlements sur les actifs relatifs respectivement à leur amortissement (CRC, règle 02-10) et à leur définition, évaluation et comptabilisation (CRC, règle 04-16).

Principales règles d'identification des composants et durées d'amortissements applicables à compter du 01/01/2005 au sein de l'entreprise

Décomposition d'un bâtiment :

- Structure	35 ans
- Aménagements	10 ans
- Distribution des fluides et réseau électrique	25 ans
- Sprinklers	20 ans
- Equipements divers	15 ans

Décomposition d'un matériel industriel

- Ligne principale	8 ans
- Outillages de Ligne	3 à 5 ans

Dans le cadre des immobilisations par composants, lorsque la durée réelle d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage de référence en fiscalité, une dotation complémentaire à l'amortissement dérogatoire est constatée dans un compte distinct des provisions réglementées.

Pour mémoire, les durées d'amortissement pratiquées antérieurement au 01/01/05 dans le groupe étaient les suivantes :

- Bâtiments	20 ans
- Agencement des constructions	10 ans
- Agencements techniques	5 à 10 ans
- Matériel & outillages	5 à 8 ans
- Autres investissements	3 à 10 ans

En 2009 et en application des articles 239 sexies et 239 sexies C du code général des impôts relatifs aux opérations de crédit-bail, l'acquisition du bâtiment a fait l'objet d'un amortissement dérogatoire. En 2019, la valeur inscrite au bilan en provision réglementée est de 6 445 268 Euros (dont 5 882 K€ lié au bâtiment du Cellier et 563 K€ lié au bâtiment de Pontchâteau).

C : Immobilisations financières :

La valeur brute des titres de participation est constituée par la valeur d'apport ou le prix d'achat.

Une provision sur titres de participation est constituée si la situation nette de la filiale s'avère inférieure à la valeur d'utilité de la participation, sauf perspective de redressement immédiat.

1.2 Stocks

Les matières et marchandises sont évaluées au prix d'achat moyen pondéré, hors frais de stockage.

Les produits finis et en-cours de production sont évalués au coût de production, les charges fixes étant prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise.

Ces stocks ont été, le cas échéant, dépréciés par voie de provision si leur valeur marchande à la fin de l'exercice était inférieure à leur prix de revient ou s'il a été constaté sur ces articles une faible rotation sur l'année.

1.3 Créances

Elles sont évaluées à leur valeur nominale. Une provision est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

1.4 Valeurs mobilières de placement

Elles sont valorisées à leur coût historique d'acquisition. Les provisions éventuelles sont déterminées par comparaison entre cette valeur et la valeur de marché à la date de clôture de l'exercice.

1.5 Charges constatées d'avance

Elles correspondent généralement aux loyers de crédit-bail ou location payables à échéance dont la charge est déjà en compte.

1.6 Dettes

Elles figurent au bilan à leur valeur nominale.

1.7 Opérations en devises

La société procède à l'évaluation des dettes et créances en devises (hors zone Euro) existant à la clôture de l'exercice sur la base du cours au 31 décembre. Il peut résulter de cette évaluation une perte de change latente qui donne alors lieu à une provision pour risque.

Sur l'exercice 2019, la société n'a pas procédé à des achats à terme.

1.8 Indemnités de départ à la retraite

La société constitue une provision pour départ à la retraite, calculée nominativement en fonction de l'ancienneté acquise par chaque collaborateur à la date de clôture de l'exercice, conformément aux règles édictées par la convention collective. L'engagement est calculé charges sociales incluses. Depuis 2014, cette provision fait l'objet d'un calcul actuariel.

Les principales hypothèses retenues sont les suivantes ;

Taux d'actualisation 1.52%

Age moyen de départ en retraite 63 ans

La sensibilité de l'engagement a une variation de taux de plus 0.5% est de moins 90K€

II . NOTES SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT

Note 1 : Variations de l'actif immobilisé

1/1 : Variation des immobilisations

	Brut au 31/12/2018	Acquisitions	Cessions Sorties	Virement de poste à poste	Brut au 31/12/2019
Immobilisations incorporelles					
Autres immobilisations incorporelles	4 535 414	97 877		319 451	4 952 743
Immobilisations en cours	546 051	774 092		-319 451	1 000 692
S/total	5 081 466	871 969	0	0	5 953 435
Immobilisations corporelles					
Terrains	217 134	1 995			219 129
Agencements + Constructions	10 021 925	183 756	8 052	789 855	10 987 484
Matériel et Outillage	53 652 071	483 489	24 692	1 201 204	55 312 073
Autres	1 356 681	87 482	19 440	526	1 425 248
Immobilisations en cours	6 097 271	18 570 661		-1 991 585	22 676 347
Avances et acomptes	374 143	1 215 179	1 207 324	0	381 999
S/total	71 719 226	20 542 562	1 259 508	0	91 002 279
Immobilisations financières					
Participations	20 750 399	1 020 027			21 770 425
Autres	126 194	690	110 000		16 884
S/total	20 876 593	1 020 717	110 000	0	21 787 310
Total	97 677 285	22 435 247	1 369 508	0	118 743 024

Immobilisations incorporelles

Ce poste contient, des brevets et des logiciels.

Les investissements de logiciels se sont élevés pour l'exercice à 592 KEuros, dont 435 KEuros d'immobilisations en cours dédiées à la migration JDE et 157 KEuros dédiés au Supply Chain.

Immobilisations corporelles

L'usine du Cellier a été financée à hauteur de 12 millions d'Euros par un crédit-bail immobilier et a fait l'objet d'une acquisition par acte notarié le cinq novembre 2009, son coût figure dans l'actif du bilan pour 0.15€.

Les investissements se sont élevés pour l'exercice à 19.327 KEuros, dont 14 M€ relatifs à l'extension du bâtiment du Cellier et 1,3 M€ liée à la réalisation d'une nouvelle ligne de production STaMP en 2020.

Les cessions comprennent des mises aux rebuts du poste Matériel et Outillage pour une valeur de 33 KEuros et du poste Autres (Matériel de bureau) pour une valeur de 19 KEuros.

Les avances et acomptes prennent en compte une valeur 291 KEuros liée à la réalisation de la machine FHH et 45 KEuros relatifs à l'aménagement du Pavillon.

L'ensemble des informations financières concernant les crédits-bails et locations financières est résumé dans la note 1/4.

Immobilisations financières

Les participations augmentent sur la période de 1M€.

Cette augmentation est liée à l'acquisition par la filiale d'un terrain en vue de la construction de la nouvelle usine de la société brésilienne Parafix.

L'ensemble des informations concernant les créances rattachées à des participations est détaillé dans la note 1/3.

1/2 : Variation des amortissements

Au 31 décembre 2019, la dotation aux amortissements économiques pratiquée s'est élevée à 3 067 780 Euros.

Les mouvements liés à l'amortissement dérogatoire se traduisent par une dotation nette de 428 197 Euros pour l'utilisation du mode dégressif et exceptionnel fiscal et par une reprise nette de 29 936 Euros constituée en application des règles du CRC 2002-10 principalement sur le Bâtiment du Cellier.

La ventilation de la charge est la suivante :

En K€	Cumul au 31/12/2018			Dotations nettes de l'exercice			Cessions de l'exercice			Cumul au 31/12/2019			
	Linéaire	Dérogatoire		Linéaire	Dérogatoire		Linéaire	Dérogat.		Linéaire	Dérogatoire		
		a	b		c	a		b	c		a	b	c
Immo. incorporelles	4 455	0	0	23	65		-23			4 520	0	0	0
S/total	4 455	0	0	23	65	0	0	-23	0	0	0	0	0
Immo. corporelles													
Agents+Construct.	7 197	375	0	5 994	548	-30	451	8		7 737	345	0	6 445
Matériel et Outillage	46 949	0	0	0	2 313			24		49 237	0	0	0
Autres	1 002	0	0	0	142			15		1 130	0	0	0
S/total	55 148	375	0	5 994	3 003	-30	0	451	47	0	0	0	6 445
Total	59 603	375	0	6 017	3 068	-30	0	428	47	0	0	0	6 224

Amortissement dérogatoire :

a = immobilisations par composants

durée d'amortissement comptable > durée d'usage fiscale

b = utilisation du mode dégressif fiscal (CGI art.39 A)

c = amortissement fiscal exceptionnel

Au 31 décembre 2019, le montant cumulé de l'amortissement exceptionnel, lié à la levée d'option du crédit-bail immobilier du Cellier en 2009 s'élève à 5 882 431 €.

Au 31 décembre 2019, le montant cumulé de l'amortissement exceptionnel, lié à la levée d'option du crédit-bail immobilier de Pontchâteau en 2010 s'élève à 562 837 €.

Note 1/3 : Informations sur les filiales

Suite à l'étude des différentes situations nettes des filiales :

- La société bénéficie d'un prêt de sa filiale allemande de 200 K€, ainsi qu'un prêt de sa filiale américaine fr 4.000 K€. Ces deux prêts sont porteurs d'intérêts aux conditions de la convention de trésorerie Groupe,
- Simultanément au transfert à APLIX SA des titres d'APLIX Shanghai détenus par APLIX Hong-Kong, un prêt de 2.906K\$ (APLIX Shanghai) et un emprunt de 1.961K\$ (APLIX Inc) détenus par APLIX Hong-Kong ont été transférés à APLIX SA en 2014, tous deux porteurs d'intérêts. Au 31/12/2019, le solde du prêt à APLIX Shanghai est de 2.338 K€ et le solde de l'emprunt avec APLIX Inc est de 1.746 K€.

(En Euros)	Quote-part du capital détenue (en %)	Valeur nette comptable des titres
Aplix Inc	98.64%	7 039 491
Aplaus	99+%	895 541
Aplix GmbH	100%	348 005
Aplix Hong-Kong	100%	372 367
Aplix UK	100%	332 517
Parafix	51%	10 802 335
Aplix Shanghai	100%	1 980 169
Total		21 770 425

Certaines informations n'ont pas été fournies en raison du préjudice grave pouvant résulter de leur divulgation.

Note 1/4 : Immobilisations financées par crédit-bail ou location financière

Au 31 décembre 2019, la société ne dispose d'aucun engagement en matière de crédits-bails et de locations financières.

Note 2 : Informations sur les créances

Echéancier des créances

(en Euros)	Total	Moins d'un an	Plus d'un an
Créances sur participations			
Autres immobilisations financières	16 884	-	16 884
Clients	10 370 034	10 370 034	
Autres créances	6 749 081	6 749 081	
Régularisation actif	761 915	761 915	
Total	17 897 915	17 881 030	16 884

Au 31 décembre 2019, le poste « Autres créances », se décompose ainsi :

▪ Impôts sur les sociétés	-
▪ TVA	1 091 928
▪ Groupe et associés	5 178 712
▪ Divers	478 442
	6 749 081
Euros	

Le poste « groupe et associés » est représentatif de la créance sur l'état d'impôts sur les sociétés, reversée à la société FIBI dans le cadre de l'intégration fiscale pour une valeur de 2.372 K€, d'un prêt d'une valeur de 2.338 K€ avec Aplix Shanghai et d'une somme de 469 K€ en compte courant avec la société Parafix.

Note 3 : Comptes de régularisation

Au 31 décembre 2019, les charges constatées d'avance se décomposent ainsi :

▪ Loyers financiers facturés	-
▪ Factures fournisseurs	441 247
	441 247
Euros	441 247

Note 4 : Capital social

Le capital social au 31 décembre 2019 est de 2 162 688 €, composé de 135 168 actions au nominal de 16€ et entièrement libéré.

Mouvements des capitaux propres

Libellé (K€)	31/12/2018	Affectation du résultat 2018	Autres mouvements de l'exercice	31/12/2019
Capital	2 163			2 163
Prime d'émission	3 765			3 765
Réserve légale	216			216
Autres réserves	4 603			4 603
Report à nouveau	13 079		- 901	12 178
Résultat de l'exercice	6 098	- 6 098	6 456	6 456
Provisions réglementées	6 491		437	6 928
Total	36 415	- 6 098	5 992	36 309

Note 5 : Provisions réglementées

Au 31 décembre 2019, ce poste est constitué :

- des amortissements dérogatoires pour une valeur de 6 445 268 Euros en application de l'article 239 sexies C,
- des amortissements dérogatoires en application du règlement CRC 2002-10 pour une valeur de 344 770 Euros,
- d'une provision pour hausse des prix constituée en 2014 pour une valeur de 6 720 Euros
- d'une provision pour hausse des prix constituée en 2015 pour une valeur de 18 258 Euros
- d'une provision pour hausse des prix constituée en 2016 pour une valeur de 4 840 Euros
- d'une provision pour hausse des prix constituée en 2017 pour une valeur de 21 130 Euros
- d'une provision pour hausse des prix constituée en 2018 pour une valeur de 40 503 Euros
- d'une provision pour hausse des prix constituée en 2019 pour une valeur de 47 084 Euros

Les dotations et reprises sont présentées à la **Note 9** ci-après

Note 6 : Provisions pour risques et charges

Au 31 décembre 2019, le poste se décompose ainsi :

▪ Provision retraite	1 056 143
▪ Médailles du travail	140 785
▪ Risques clients	13 539
▪ Risques fournisseurs	-
▪ Charges diverses	210 384
▪ Perte de change latente	320 667
	1 741 518
Euros	1 741 518

Au 31 décembre 2019, les « Charges diverses » sont principalement constituées d'une provision pour charge de 80 K€, pour appels à contribution L137-11 du code de la sécurité sociale.

Les dotations et reprises sont présentées à la **Note 9** ci-après

Note 7 : Dettes financières diverses

Au 31 décembre 2019, le capital restant dû sur les emprunts contractés auprès des organismes financiers, s'élève à :
26 363 756 Euros

La société a contracté sur l'exercice 2019, trois nouveaux prêts pour 7 M€, dont deux prêts pour financer les équipements industriels et un prêt pour financer l'extension du bâtiment du Cellier.

La société a utilisé en totalité (10,8M€) les prêts mis en place en 2017 dans le cadre du projet d'extension du bâtiment du Cellier.

Note 8 : Information sur les dettes

Echéanciers des dettes

(En Euros)	Total	Moins d'un an	de 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts auprès des Ets de Crédit (1)	26 363 756	5 218 043	13 347 415	7 798 297
Crédit de Trésorerie	2 615 793	2 615 793		
Emprunt et dettes financières diverses	-			
Fournisseurs	11 473 101	11 473 101		
Personnel et comptes rattachés	5 095 393	5 095 393		
Etat	373 948	373 948		
Groupe et associés (2)	5 952 216	5 952 216		
Autres dettes	1 315 179	1 315 179		
Total	53 189 384	32 043 672	13 347 415	7 798 297

(1) Dont 24.597 K€ à taux fixe et 1.733 K€ à taux variable (dont 1.733 K€ font l'objet d'une couverture pour risque de taux, avec un taux moyen de swap de 0,50%)

(2) Le poste « groupe et associés » comprend, un emprunt de 200 K€ avec la filiale APLIX GmbH et 5.752 K€ avec la filiale APLIX Inc.

Note 9 : Tableau des provisions

(En Euros)	Montant au 01/01/2019	Dotations	Reprises	Montant au 31/12/2019
Provisions réglementées				
Provision pour hausse de prix	99 376	47 084	7 925	138 535
Amortissement dérogatoire	6 391 778	451 409	53 148	6 790 038
Sous-total	6 491 154	498 493	61 073	6 928 573
Provisions pour risques et charges				
Provision pour litiges	-	-	-	-
Provision pour perte de change	240 096	320 667	240 096	320 667
Provision pour retraite (a)	1 186 298	-	130 155	1 056 143
Provision pour médaille du travail (b)	148 246	-	7 461	140 785
Provision pour impôts	-	-	-	-
Provision pour risques clients	34 227	13 539	34 227	13 539
Provision pour risques fournisseurs	-	-	-	-
Provisions pour risques divers	-	-	-	-
Provisions pour charges diverses	207 966	74 489	72 072	210 384
Sous-total	1 816 834	408 695	484 011	1 741 518
Provision pour dépréciation				
Provision pour dépréc. Sur immob. Corpor.	-	-	-	-
Provision pour dépréc. Sur titres de participation	-	-	-	-
Provision sur immobilisations financières	-	-	-	-
Provision sur stocks	465 426	339 239	421 290	383 375
Provision sur compte clients et autres créances	17 923	-	790	17 134
Sous-total	483 349	339 239	422 080	400 509
Total	8 791 336	1 246 427	967 164	9 070 600

(a) dont 522 KE imputés sur la situation nette en 1997. Depuis 2014, cette provision fait l'objet d'un calcul actuariel qui a pour conséquence une reprise nette sur l'exercice de 130 K€.

(b) La provision pour médaille du travail a fait l'objet dans le cadre des règles sur les passifs (PCG art 312-1 s) d'un calcul conforme à la norme IAS 19 qui prévoit une méthode de calcul simplifié.

Le montant des reprises pour risques et charges au 31/12/2019 est de 484.011 Euros, dont 124 K€ Euros non consommées.

Note 10 : Chiffre d'affaires et produits d'exploitation

La ventilation du Chiffre d'affaires n'est pas communiquée pour des raisons de confidentialité.

Note 11 : Reprises et Transferts de charges d'exploitation

Sur l'exercice 2019, le montant des transferts de charges s'élève à 1.020 K€. Les reprises de provisions s'élèvent à 655 K€, dont 421 K€ de reprises sur stocks.

Note 12 : Frais de personnel

Selon les nouvelles dispositions de l'article D123-200 du Code de commerce, l'effectif moyen de 2019 ne prend plus en compte les personnels mis à disposition, il s'établit donc à 400 personnes dont,

Établissement	Le Cellier	Pontchâteau	APLIX
Cadres et Etams	157	23	180
Ouvriers	160	60	220
Totaux	317	83	400

Note 13 : Rémunération globale des Dirigeants :

La rémunération des organes de direction n'est pas fournie, car cela conduirait indirectement à communiquer les rémunérations individuelles

Note 14 : Produits et charges exceptionnels

Au 31 décembre 2019, le résultat exceptionnel fait apparaître une perte de 698 K€ qui se décompose en :

▪ Litige fournisseurs, clients et divers	(215)	K€
▪ Dotation nette provision pour hausse de prix	(39)	K€
▪ Dotation nette amortissements dérogatoires	(398)	K€
▪ Cession et mises au rebut de matériels	(1)	K€
▪ Autres	(45)	K€
	(698)	K€
	Euros	

Note 15 : Produits à recevoir et Charges à payer

Produits à recevoir

(En Euros)	31/12/2019
Factures à établir	351 609
Divers exploitation	391 288
Total	742 897

Charges à payer	
(En Euros)	31/12/2019
Financières	33 338
Impôts et Taxes	255 554
Personnel	3 237 029
Factures non parvenues	1 601 861
Avoir à établir	116 948
Divers exploitation	76 641
Total	5 321 372

III . AUTRES INFORMATIONS

3.1 Entreprises liées

Au 31 décembre 2019, les postes concernés par les entreprises liées s'élèvent à :

Les « créances clients » pour	2 025 KEuros
Les « autres créances » pour	5 179 KEuros
Les « dettes fournisseurs » pour	272 KEuros
Les « emprunts et dettes financières » pour	5 952 KEuros
Les « autres dettes » pour	40 KEuros

Pas de créances rattachées à des participations

Les « dividendes » pour	7 089 KEuros
Les « produits financiers » pour	276 KEuros
Les « charges financières » pour	20 KEuros

La société n'a pas réalisé au cours de l'exercice de transaction significative avec des parties liées qui entrerait dans le champ d'application du règlement de l'ANC du 2 septembre 2010.

3.2 Engagements hors bilan

A : Engagements donnés

• Dettes garanties par des sûretés réelles :

Néant

• Autres Garanties

Au 31 décembre 2019, le détail des garanties données aux banques et engagées par les filiales s'élève à :

- Caution en garantie d'une opération spécifique au profit de Parafix de 4MR\$ (900K€) pour des opérations de trade Import/Export,
- First demand guarantee au profit de Parafix de 1.670M€ pour des opérations de trade Import/Export (920K€) et un prêt moyen terme (capital restant dû de 550K€).
- Caution solidaire au profit de Parafix d'un prêt MT d'1.0M€ (capital restant dû de 933K€)
- Caution solidaire au profit de Parafix d'un prêt immobilier de 4.5M€, non libéré au 31/12/2019,

La société ne recourt pas aux instruments financiers complexes.

B: Engagements reçus

Néant

3.3 Fiscalité

A : Ventilation de l'impôt entre le résultat courant et résultat exceptionnel

(En Euros)	Avant Impôt	IS	Après Impôt
Résultat courant	7 008 291 -	378 584	7 386 875
Résultat exceptionnel(ycompris participation)	- 769 942	160 817 -	930 758
Total	6 238 350 -	217 767	6 456 117

L'IS sur résultat courant inclut les crédits d'impôt

B : Fiscalité différée ou latente

En Euros	Actif	Passif	Impôt
Base de l'impôt différé à payer :			
Provisions réglementées		483 305	138 746
Plus-values à LT (si réserve distribuée)			
Total impôt différé à payer	-	483 305	138 746
Base de l'impôt payé d'avance :			
Charges déductibles lors du versement	1 515 445	-	424 325
Charges diverses réintégrées	5 882 430	6 445 268	334 068
Provision pour retraite	1 056 143	-	264 036
Total impôt payé d'avance	8 454 018	6 445 268	- 354 293
Total Impôt latent	8 454 018	6 928 573	- 215 547

C : Intégration fiscale

Depuis le 1^{er} janvier 2012, la société détenue à plus de 95% par la société FIBI est membre du groupe d'intégration fiscale et intégrée au niveau de la société Mère FIBI.

Conformément à la convention d'intégration établie, la société APLIX supporte l'impôt comme si elle était imposable distinctement.

Au titre de l'exercice, l'impôt comptabilisé est un produit de 217 767 Euros.

Depuis le 9 Juillet 2018 la société a fait l'objet d'une vérification de comptabilité, portant sur les exercices 2015, 2016 et 2017, notifiée par l'administration fiscale le 20 Décembre 2018 pour l'année 2015 et le 29 Mai 2019 pour les années 2016 et 2017. Les redressements sont contestés, pour leur majeure partie, et pour cette raison, il n'a pas été constitué de provision dans les comptes 2019.

D : Crédit d'impôt recherche

En application de l'article 244 quater B du code général des impôts, le montant du crédit d'impôt recherche pour l'exercice 2019, s'élève à 361 994 Euros.

3.4 Comptes Consolidés

La société est consolidée dans sa maison mère FIBI, sise ZA Les Relandières RD723 44850 Le Cellier, RCS Nantes B 403 946 338.

IV. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Entre le 31 décembre 2019, date de clôture de l'exercice, et la date d'arrêté des comptes par le Conseil d'Administration le Mercredi 8 Avril 2020 sont survenus la crise sanitaire évolutive du Covid-19 et, en France et dans de nombreux pays, des mesures de confinement. La situation dans le contexte actuel est incertaine et évolutive et, à ce stade, il est difficile d'anticiper les impacts sur l'activité.

La société a procédé à une mise à jour de ses prévisions de trésorerie pour les douze prochains mois en intégrant ce nouveau contexte, au mieux des informations disponibles à date, sur la base d'hypothèses portant notamment sur une baisse d'activité annuelle sur la société estimée à 13% de la prévision initiale. Cette baisse concernerait toutes les activités et plus particulièrement l'Industrie et l'automobile.

Sur cette base, la direction estime que l'application du principe comptable de continuité d'exploitation pour l'arrêté de comptes du 31 décembre 2019 reste appropriée.